

2 Politique

Au lendemain de son entrée au gouvernement

Moukagni Iwangou: "il y a le temps des débats et le temps des décisions"

SM

Libreville/Gabon

C'est, en substance, ce qu'a déclaré, hier, à la Chambre de commerce de Libreville, le président de l'Union et Solidarité (US), pour justifier son entrée au gouvernement. A en croire le nouveau ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, son choix a été motivé par le vide institutionnel survenu au lendemain de la double décision de la Cour constitutionnelle de mettre fin aux pouvoirs des députés et aux fonctions du gouvernement sortant.

JEAN de Dieu Moukagni Iwangou, président de l'Union et Solidarité (US), formation politique se ré-



Jean de Dieu Moukagni Iwangou face à la presse.

clamant de l'opposition radicale, a finalement rompu le silence, hier, à la Chambre de commerce de Libreville, pour parler des raisons qui l'ont décidé à accepter d'entrer au gouvernement "Issoze Ngondet III" le 4 mai dernier. Une entrée qui, depuis lors,

avait suscité plusieurs interprétations, aussi bien sur la toile que dans les autres médias. À ce sujet, le président de "US" dit clairement assumer son choix. D'autant qu'il le justifie par le vide institutionnel né de la dissolution de l'Assemblée na-

tionale, le 30 avril dernier, suite à la décision de la Cour constitutionnelle de mettre fin aux mandats des députés de la 12e législature. «Devant la disparition des clivages Majorité-Opposition, qui ouvre l'égal accès de tous les partis politiques à l'animation de la mission

exécutive de l'Etat, j'ai décidé, en toute lucidité et en toute responsabilité, d'entrer au gouvernement de la République», a déclaré Jean de Dieu Moukagni Iwangou. Estimant que dans la vie, "il y a le temps pour des débats, et le temps pour des décisions".

Cependant, pour lui, entrer au gouvernement dans ce contexte de vide institutionnel, ne signifie nullement adhérer à la majorité. D'autant que celle-ci, dit-il, ne peut se déterminer qu'au sein d'une Assemblée nationale existante. D'où pour lui, son entrée dans l'équipe gouvernementale ne doit pas être considérée comme une "renonciation" à son combat. «Moukagni Iwangou n'a pas renoncé à ses convictions ; elles restent les mêmes et saines», a martelé celui que les militants et sympathi-

sants de US ont surnommé "le Bantou". Car, veut-il croire, «s'il y a une séquence historique permettant aux forces du changement d'intégrer un gouvernement sans crainte d'être taxé de passer à l'ennemi en conservant son âme, c'est la situation de vide institutionnel touchant l'Assemblée nationale».

Ceci dit, pour le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement, il n'a jamais été question d'une quelconque raison financière comme le spéculent d'aucuns. D'autant qu'à son actif, dit-il, il compte deux déclinaisons d'offre du genre. Qu'à cela ne tienne, et au-dessus de tout débat, l'homme dit vouloir désormais se concentrer sur la mission qu'est la sienne, celle pour laquelle il a prêté serment le 7 mai dernier.

Atelier sur la parité hommes-femmes

Pour une application effective de l'article 24 du préambule de la Constitution

Guy-Romuald MA-BICKA

Libreville/Gabon

BIEN avant de décréter une Décennie de la femme gabonaise pour la période 2015-2025, le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba avait promulgué la loi sur les quotas dans les instances politiques et de prise de décisions du pays. Cela, après avoir exprimé, le 12 septembre 2012, devant le Parlement réuni en Congrès, sa volonté de voir figurer sur les listes de candidatures électorales, 30% de femmes et autant de jeunes.

Depuis le mois de janvier 2018, suite à l'adoption et à la promulgation de la Constitution révisée, en son article 24 du titre préliminaire, la parité homme-femme est consacrée par une disposition constitutionnelle : «L'Etat favorise l'égal accès des femmes et des



Honorine Nzei Biteghe (c), juriste, lors de son exposé sur la loi paritaire.

hommes aux mandats électoraux ainsi qu'aux responsabilités professionnelles.»

Ce sujet est au centre d'une réflexion depuis le 9 mai courant, au siège de l'Agence nationale de la promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon), sise au centre-ville. Il s'agit, en fait, d'un atelier consacré à la formalisation de la loi paritaire; qui s'est achevé hier.

«Il était question, avec les juristes, les spécialistes du genre, les sociologues, de ré-

fléchir ensemble sur un projet de loi à proposer aux instances décisionnelles», a déclaré Aude-Frédéric Olliang, présidente de la Confédération nationale de management autrement (Cnama Gabon), la structure qui a organisé cette rencontre, en partenariat avec l'ANPI-Gabon.

Cette proposition va concerner, bien entendu, l'application effective des dispositions de la Loi fondamentale sur la parité. De



Photot de famille à l'issue des travaux.

façon concrète, il s'agira de mettre en place un cadre de concertation, en vue de la représentativité des femmes dans les sphères politiques, administratives et professionnelles.

Tout comme il est question de faire un plaidoyer auprès des décideurs politiques et des partenaires au développement, de mettre en place un organe de suivi et d'élaborer un manifeste, en vue de guider les actions à mener dans le cadre de ce projet.

En ligne de mire, les législatives à venir; Mme Olliang escomptant les candidatures

se manifester conformément à cette égalité hommes-femmes. A l'en croire, cette rencontre marque le lancement d'un processus qui se veut essentiellement participatif. Des consultations seront menées au sein de la population pour une meilleure implication de toutes les catégories de femmes.

Cet atelier annonce aussi le lancement, par la Cnama, d'une caravane de leadership féminin, en vue de renforcer les connaissances des femmes sur la gestion des collectivités locales. Entendu que, pour la Cnama, dans le

cadre des élections à venir, les femmes doivent être outillées afin de faire face aux enjeux de ces échéances. L'idée étant de redonner à la femme sa place dans la société, selon Mme Olliang, qui reconnaît et loue les efforts des décideurs politiques à valoriser davantage le rôle de cette frange de la population qui continue de crier à la discrimination.

La présidente de la Cnama estime que, composant plus de 60% de la population, et probablement mieux formée que le genre masculin, la femme gabonaise est moins présente dans les postes de responsabilité (moins de 50%).

Une évidence qui se confirme dans le gouvernement "Issoze Ngondet III". Lequel ne compte que 13 femmes sur 41 membres réparties de la manière suivante : une ministre d'Etat sur onze, quatre ministres sur dix-sept et huit ministres déléguées sur douze.

PDG/Union des femmes du parti/Groupes sociaux culturels/Ngounié

L'heure des bilans

R.H.A

Libreville/Gabon

LES responsables des groupes socioculturels Dimosi, Moutsokini et Ignonga se sont retrouvés, le week-end écoulé, autour de Chantal Mebaley secrétaire général adjointe en charge de l'Union des femmes du Parti démocratique gabonais (UFPDG). Objectif : faire le point des activités des différentes structures d'animation politique du parti au pouvoir. Occasion également pour ces militantes pour



Les responsables autour de Chantal Mebaley après leur rencontre.

lancer officiellement leurs activités pour l'année 2018. Trois points ont ponctué le

déroulé de cette rencontre. D'abord, il a été question d'élaborer un programme

d'activités pour l'année en cours. Ensuite, elles ont fait le bilan des activités de

chaque groupe. Enfin, le compte-rendu de l'atelier de sensibilisation organisé sous la houlette de Chantal Mebaley sur le thème "Femmes gabonaises, connaissez-vous vos droits". Les responsables des bureaux des groupes socioculturels ont saisi cette opportunité pour féliciter la SGA 4 pour cette initiative, laquelle a permis de les édifier sur leurs droits.

Pour la secrétaire nationale de l'UFPDG, Lucie Amir, "le bilan de l'année écoulée reste mitigé au regard des résultats au sortir de la dernière échéance électorale de 2016. La province de la

Ngounié, notamment les femmes ne se sont pas trop mobilisées". Aussi, a-t-elle interpellé les responsables desdits groupes conformément aux orientations de la hiérarchie du parti, afin qu'elles s'impliquent davantage dans les activités du PDG.

Chantal Mebaley a pour sa part demandé aux responsables (de ces groupes) d'être des relais de la nouvelle vision de l'UFPDG et de vulgariser les droits de la femme en général et celles de l'UFPDG en particulier.